

Des communes de l'ancien bassin houiller lorrain contestent la suppression de l'indemnité de résidence

by La Gazette - vendredi, août 30, 2013

<http://correspondances.fr/communes-contestent-suppression-de-indemnite-de-residence/>

Plusieurs communes de l'Est mosellan refusent d'appliquer la suppression de l'indemnité de résidence jusqu'alors allouée à l'ensemble des fonctionnaires de l'ancien bassin houiller. La mesure, annoncée par le ministère de la Fonction publique cet été, implique une baisse de salaire de 1%.

Survivance de l'activité minière qui a cessé voici dix ans, l'indemnité de résidence dont bénéficiaient l'ensemble des fonctionnaires exerçant dans l'ancien bassin houiller de l'est mosellan a pris fin cet été.

Annoncée le 11 juillet dans un courrier émanant du ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, la consigne concerne 142 communes et 14 000 00 agents des trois fonctions publiques, dont 5 800 relèvent de l'Education nationale.

Des critères à redéfinir - Les protestations n'ont pas tardé dans un bassin houiller aujourd'hui exsangue. Les élus pointent une décision subite annoncée sans concertation, alors même que les critères d'attribution définis par la circulaire du 12 mars 2001 (*) semblent encore correspondre à la situation du bassin houiller.

Le territoire compte toujours des centaines de mineurs en congé charbonnier et emploie plus que les 10 salariés requis dans les activités annexes.

L'élu a écrit à Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, ainsi qu'au ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, pour leur demander de surseoir à cette mesure dans la perspective du dialogue social de la fonction publique territoriale qui doit reprendre à l'automne.

En juillet et en août, les communes de Forbach, Sarreguemines, Saint-Avold et Creutzwald ont choisi de maintenir la prime de résidence sur le bulletin de salaire de leurs agents.

(*) Circulaire n° 1996 – 2B n° 00-1235